



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tadjikistan

Question écrite n° 63127

Texte de la question

M Bertrand Gallet interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation préoccupante que connaît la nouvelle République du Tadjikistan. Des conflits à la fois ethniques, politiques et religieux déchirent ce pays au point que le secrétaire général de l'ONU a décidé d'élargir le mandat d'une mission prévue pour l'Ouzbékistan à ce pays. L'instabilité chronique qui s'installe au Tadjikistan, prolongeant celle qui perdure chez son voisin, l'Afghanistan, peut aggraver la situation des populations civiles qui ont besoin pour cet hiver d'une aide alimentaire et sanitaire. Le ministre d'Etat pourrait-il définir la position de la France, face à ce conflit qui peut menacer à terme la stabilité de toute l'Asie centrale de l'ex-URSS ? la France envisage-t-elle de fournir à ce pays l'aide humanitaire qui lui est nécessaire ? Par ailleurs est-il envisagé d'installer à Douchanbe une représentation diplomatique française, à l'instar de ce qui s'est déjà fait dans les Pays baltes, en Ukraine, en Arménie ou au Kazakhstan ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat sur la situation tragique qui prévaut au Tadjikistan. La France demeure préoccupée par la montée des tensions dans cet Etat d'Asie centrale et par les menaces que cela fait peser sur la stabilité de toute la région. Nous avons donc soutenu la décision du secrétaire général de l'ONU d'envoyer au Tadjikistan et dans les autres Etats d'Asie centrale une mission de bonne volonté à double vocation politique et humanitaire. S'agissant de ce dernier point, nous appuyons l'action du HCR dans la région qui, en coordination étroite avec le CICR, l'OMS, l'UNICEF et des organisations humanitaires non gouvernementales, envisage la mise en place d'un important dispositif en vue de secourir les réfugiés déjà nombreux qui fuient la situation de guerre au Tadjikistan. Quant à l'avenir politique du Tadjikistan, il incombe à la population de ce pays de se déterminer elle-même sur cette question, et ce en l'absence de toute ingérence étrangère, particulièrement de la part des Etats voisins. Nous avons noté avec intérêt, à cet égard, que les forces armées russes présentes au Tadjikistan s'étaient engagées dès le début du conflit à demeurer neutres. Un retour à la stabilité constitue en tout état de cause un préalable à l'ouverture au Tadjikistan d'une représentation française. Dans l'intervalle, notre ambassadeur à Moscou est officiellement accrédité à Douchanbe. Des contacts politiques bilatéraux entre nos deux pays ont en outre eu lieu puisque le ministre tadjik des affaires étrangères, M Kholiknazarzoda, a été reçu à Paris, en octobre dernier, en compagnie de M Khoudonazarov, personnalité politique de premier plan dans son pays et candidat aux élections présidentielles en novembre 1991. Plus récemment, le président de la société tadjik du commerce extérieur, M Moukstachev, a pu rencontrer des responsables français au ministère des affaires étrangères et au ministère des finances. A cette occasion, il a été décidé d'envoyer au Tadjikistan une mission d'évaluation conduite par une ONG française en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire d'urgence dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Gallet Bertrand](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63127

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4852